|  |
| --- |
| **Enseignement des sciences économiques et sociales en tronc commun en classe de seconde**  Question n° 03610 adressée à M. le ministre de l'éducation nationale  À publier le : 08/03/2018  Texte de la question : Mme Cécile Cukierman attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES). En effet, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée soulève de fortes inquiétudes, quant à la future formation des élèves en SES. Cette discipline, très appréciée des élèves, a démontré sa réussite. La série économique et sociale (ES) a d'ailleurs participé à la démocratisation du lycée en accueillant un tiers des bacheliers généraux, qui bénéficient de débouchés diversifiés et de bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Les SES devraient être un élément constitutif de la culture commune en étant proposées à chaque lycéen. Avec cette réforme, il paraît opportun de leur donner toute la place qu'elles méritent dès la classe de seconde. Les sciences économiques et sociales devraient être intégrées au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, pour un horaire de trois heures par semaine, incluant des dédoublements définis nationalement. Face à cette demande, elle lui demande les mesures qu'il entend prendre pour permettre un enseignement adéquat des SES pour les classes de secondes générales et technologiques. |
|  |